



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Approbation des procès-verbaux
de la 282^e session du Conseil d'administration**

1. Le projet de procès-verbaux de la 282^e session a été distribué afin que les membres qui souhaiteraient y apporter des corrections puissent les communiquer au Bureau.
2. Le 15 mars à midi la correction suivante avait été reçue:

Version française, page 1/4, deuxième question à l'ordre du jour: propositions pour l'ordre du jour de la 92^e session (2004) de la Conférence internationale du Travail.

Dans la version française, au troisième paragraphe, la quatrième phrase devrait se lire comme suit: «Sa délégation n'a aucune réserve à formuler sur la question concernant la discrimination sur l'emploi et la profession ni sur les suivantes: emploi des femmes (qui devrait être combinée avec la question de l'égalité entre les sexes dans le monde du travail), emplois décents et productivité, travail et famille au XXI^e siècle.»

3. ***Sous réserve de la correction ci-dessus, le Conseil d'administration voudra sans doute approuver les procès-verbaux de sa 282^e session.***

Genève, le 18 mars 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 3.